

Stop aux caddies test !

Actuellement des contrôles (appelés caddies formation) sont effectués dans nos établissements.

Le principe : une personne rémunérée ayant la maîtrise des techniques de voleur, piège les hôtesse de caisse en cachant des articles ou modifiant les étiquettes.

L'objectif avoué : « il n'est pas de sanctionner les hôtesse mais de les sensibiliser aux techniques de vol ».

L'objectif non avoué : il est d'évaluer les contrôles fait par les hôtesse, des caddies de nos clients.

La finalité : il n'y a pas sanction (???) mais le travail des hôtesse est une nouvelle fois remis en cause.



Rappel : Les attributions d'une hôtesse de caisse, conformes à la convention collective sont :

- Elle perçoit le montant des achats des clients.
- Elle vérifie la validité du mode de paiement.
- Elle enregistre les achats selon les modalités du matériel de caisse.
- Elle assure les opérations d'ouverture, de fermeture de caisse, de prélèvements.
- Elle assure la propreté et le maintien en bon état du poste de caisse.
- Elle accueille et traite les clients avec l'attitude adéquate.

A aucun moment, il n'est notifié qu'elle doit surveiller le contenu des caddies afin de lutter contre la démarque inconnue.

Action

C'est pourquoi nous invitons les personnels des caisses, à ne faire que les tâches conformes aux attributions décrites dans la convention collective, tant que ces contrôles existeront !!!

Si cela ne suffisait pas à faire stopper ces tests, nous appellerons les hôtesse de caisses à une autre forme d'action !!!



Pour lutter contre cette démarque, les établissements ont investi de façon importante dans des systèmes de vidéosurveillance. A quoi servent-ils, si plus personne n'est là pour visionner !

Pour freiner ou stopper cette démarque inconnue, pourquoi ne supprime-t-on pas les caisses «sco» qui alimentent certainement plus, le taux de vol.

Nous voulons que ces contrôles cessent immédiatement !!!

Le travail des hôtesse de caisse est assez contraignant comme ça !